

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 22 (1934)

Heft: 436

Artikel: La protection des mineurs dans le canton de Vaud

Autor: S.B.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-261659>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{lle} Emilie GOURD, Crêts de Pregny

ADMINISTRATION

M^{lle} Marie NICOL, 14, rue Micheli-du-Crest

Compte de chèques postaux I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale

de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—

ÉTRANGER..... 8.—

Le numéro..... 0.25

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.

ANNONCES

La ligne ou son espace :

40 centimes

Réductions p. annonces répétées

Tout ce qui, en fait de vérité sociale, est axiome aujourd'hui fut problème pendant longtemps. Le vrai problème est de savoir comment de telles vérités ont pu être jamais des problèmes.

Alex. VINET.

Une fondatrice de l'Alliance à Genève :



Cliché Mouvement Féministe

M^{lle} CHAPONNIÈRE-CHAIX

Présidente de l'Alliance de 1905 à 1910 et de 1916 à 1920.

Lire en 2^{me} page :

A. DE M.: Questions d'éducation. L'éducation pour la paix et la collaboration internationale. La scolarité obligatoire et sa prolongation.

J. V.: Quelques aspects nouveaux du travail des enfants aux États-Unis. L'opinion d'Hitler sur le féminisme.

En 3^{me} et 4^{me} pages :

F. VOLONTÉ: La Femme tessinoise et les femmes. Nouvelles de diverses Sociétés.

En feuilleton :

Hélène NAVILLE: Quelques poètes féminins contemporains. Glané dans la presse. Publications reçues.



Les Femmes et la Société des Nations

Contre la traite des femmes

«...En examinant et en adoptant de nombreux rapports de Commissions, l'Assemblée de la S. d. N. confère son autorité suprême au travail technique, exact, terre à terre des Commissions, et trace au Secrétariat les voies de son activité... Et c'est par cette activité quotidienne que la Société des Nations existe. L'oublier équivaudrait à négliger dans une industrie le rôle indispensable où chaque jour, à chaque heure, à chaque minute, des ouvriers œuvrent sur la matière même... La répercussion qu'auront les décisions ainsi ratifiées sera grande et se fera sentir dans les pays les plus lointains.»

Cette appréciation si juste du *Journal des Nations*, opposant aux séances «spectaculaires» comme celle de l'admission de l'U. R. S. S., des réunions plus ternes parce que plus techniques et que néglige la foule des badauds, à quelle journée pourrait-on mieux l'appliquer qu'à celle du mercredi 28 septembre? Car ce jour-là ont été ratifiées

Bienvenue à l'Alliance à Genève

Pour la cinquième fois depuis sa fondation, l'Alliance nationale des Sociétés féminines suisses — le « Conseil national des Femmes suisses », ainsi que s'appellent en d'autres pays, où ce nom n'est pas porté, comme chez nous, par l'une des Chambres, ces grandes Fédérations de Sociétés féminines — vient tenir ses assises annuelles dans la ville où paraît notre journal.

Genève, d'ailleurs, a toujours été en relations fréquentes et suivies avec notre Conseil National des Femmes suisses. Une Société genevoise, l'Union des Femmes, figure au nombre de celles qui, en 1899, décidèrent la création de l'Alliance; et deux noms, aimés et respectés parmi nous, de chefs du féminisme genevois d'il y a 35 ans, se rattachent étroitement à l'Alliance: celui de notre regrettée Camille Vidart, qui non seulement siégea dans son Comité, mais lui apporta largement la flamme de son ardeur pour les causes justes; et celui de M^{lle} Chaponnière-Chaix, qui, deux périodes durant, présida avec autorité et sagesse aux destinées de notre Fédération nationale. Et la tradition ayant toujours voulu qu'une Genevoise fit partie du Comité directeur de celle-ci, nous pourrions citer encore toute la série de celles, y compris la rédactrice du Mouvement, qui, par leur présence, ont établi et maintiennent dans ce Comité le lien confédéral entre la cité des bords du Rhône et les femmes de toute la Suisse.

L'Alliance était bien jeune encore lorsqu'elle vint en 1902 à Genève y tenir sa troisième Assemblée: lesquelles parmi les féministes actuelles en ont gardé le souvenir? Elle y revint en 1908, cette fois-ci en importante compagnie, son Assemblée suivant de tout près une réunion du Conseil International des Femmes, où l'on vit Lady Aberdeen, M^{lle} Avril de Sainte-Croix, et bien d'autres, siéger déjà chez nous en ces temps lointains où il n'était point encore question de Société des Nations. Elle nous revint en 1916, en pleine guerre; et certes, en ces temps difficiles, cette visite de nos Confédérées fut accueillie avec joie, non seulement par nous femmes, mais par toute une opinion publique. Elle nous est revenue encore en 1925, amenant avec elle un conseiller fédéral, puisque M. Schulthess vint en personne défendre à la tribune de la Salle Centrale son projet de loi sur l'assurance-veillesse et invalidité, qui devait être soumis peu après à la votation populaire. Et elle nous revient en 1934.

Les temps ne sont certes pas plus faciles aujourd'hui qu'à aucune autre date de ces précédentes Assemblées; mais est-il besoin de dire que la joie de l'accueil est la même? Nous qui, depuis plusieurs années, voyons défilier chez nous tant de femmes étrangères,

tant de féministes de tous pays, sommes heureuses de recevoir, à leur tour aussi, nos Confédérées, de leur présenter notre travail, nos institutions, de leur faire comprendre nos difficultés, nos espoirs — intérêts, difficultés et espoirs, dont beaucoup se retrouvent les mêmes à travers les différentes parties de la Suisse. Nous savons la valeur de ces rencontres pour notre activité, pour notre compréhension mutuelle, pour le progrès de nos idées, et nous sommes heureuses que tant de femmes de Genève puissent en jouir et en bénéficier, puisque ces rencontres ont lieu chez nous, alors que, les autres années, elles sont le privilège d'une minorité qui peut voyager. Aussi disons-nous ici notre reconnaissance à l'Alliance d'avoir bien voulu accepter notre invitation à venir jusqu'à cette extrême frontière de notre terre romande; et certaines de parler au nom de toutes nos lectrices de Genève, nous lui souhaitons sur notre sol la plus cordiale des bienvenues.

E. Gd.

Rappel du programme de l'Assemblée

Samedi 6 octobre, 14 h. 30 (Aula de l'Université).

Séance publique: (Rapports du Comité et des Commissions, Discussion de deux propositions concernant le suffrage féminin et la lutte contre les maladies vénériennes).

17 h.: L'orientation professionnelle des jeunes filles en temps de crise, par M^{lle} Lucie Schmidt (B. I. T.).

20 h. 30: (Palais Eynard): Soirée familière offerte aux déléguées (Cartes à 1 fr., pour les membres des Sociétés genevoises et leur famille).

Dimanche 7 octobre, 9 h. (Temple de la Madeleine): Prédication par M^{lle} Marcelle Bard.10 h. 20 (Aula de l'Université): Le Congrès de Paris du Conseil International des Femmes, par M^{lle} E. Zellweger (Bâle).11 h. 15: Notre programme et les temps actuels, par M^{lle} Chenevard de Morsier (Genève).

Les trois conférences publiques seront données en français.

12 h. 45 (Parc des Eaux-Vives): Repas en commun (cartes à 3 fr. 50).

15 h. 30: Invitation de l'Ecole de Gardes-Malades du Bon-Secours, 7, chemin Lacombe. (Thé et visite de l'Ecole).

Id. Visite du B. I. T. (suivant le nombre d'inscriptions).

Id. Invitation du Comité des Organisations féminines internationales pour le Désarmement. 6, rue Adhémar-Fabri. Thé.

Une fondatrice de l'Alliance à Genève :



Cliché Mouvement Féministe

Camille VIDART (1854-1930)

A NOS LECTEURS. — Le stock du dernier N° du « Mouvement », étant à la suite d'une forte distribution, insuffisant pour notre réserve, nous serons reconnaissantes à ceux de nos lecteurs qui, ne conservant pas la collection du journal, voudront bien nous faire parvenir ce N° (435) et dont nous les remercions vivement d'avance.

La protection des mineurs dans le canton de Vaud

Renvoyant à des temps meilleurs l'institution d'un tribunal d'enfants prévu par le Code pénal vaudois le Conseil d'Etat vaudois propose au Grand Conseil l'institution provisoire d'un secrétariat pour la protection des mineurs, rattaché au service de police et pénitentiaire, dirigé par un secrétaire du Département, qui s'occupera de tout mineur âgé de moins de 18 ans sous le coup d'une enquête pénale. Le secrétaire complètera les renseignements recueillis sur les circonstances personnelles du mineur et de sa famille, assurera et surveillera l'exécution des mesures prises par le Conseil d'Etat à l'égard des délinquants mineurs, pourvoira à leur placement, exercera une surveillance dans les maisons d'éducation ou écoles de réforme. Il pourra se faire seconder par des personnes de bonne volonté, de l'un ou l'autre sexe, qui feront fonction de déléguées du secrétariat.

Pro Familia et vingt associations vaudoises avaient adressé récemment une requête au Conseil d'Etat lui demandant de reprendre l'étude de la juridiction pour mineurs délinquants. S. B.

Aux Chambres fédérales

Un impôt contesté

Le vin n'a pas réjoui le cœur de l'homme — du moins au Conseil National la semaine dernière! En effet, l'arrêté fédéral sur l'imposition des boissons non distillées a suscité des discussions violentes et pénibles, et l'adoption du projet à une forte majorité ne restera peut-être pas le dernier mot de l'affaire.

Il s'agissait de faire ratifier par les Chambres la loi d'application de la dernière partie du programme d'assainissement des finances fédérales, voté en 1933. Les autres points de ce programme, l'impôt de crise, la réduction des traitements, l'impôt sur les coupons, etc., sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier

des décisions « dont les répercussions se feront sentir dans les pays les plus lointains ». Miss Horsbrugh, déléguée britannique, présentait un rapport déjà adopté à l'unanimité par la V^e Commission, et que ratifieront à l'unanimité, et sans la moindre observation, tous les membres de l'Assemblée, sur l'œuvre accomplie par la S. d. N. contre la traite des femmes. Et ce rapport disait notamment ceci:

L'Assemblée, ayant pris note des résolutions adoptées par le Comité de la traite des femmes et des enfants, au sujet de l'abolition des maisons de tolérance, décide de communiquer les dites résolutions à tous les Etats membres de la Société et aux Etats non membres, en les invitant à bien vouloir tenir le plus grand compte de ces résolutions au point de vue de la solution du problème de la prostitution.

Les résolutions contre les maisons de tolérance du Comité contre la traite, nos lecteurs les connaissent.¹ Elles sont catégoriques. Elles lient étroitement à l'existence de ces

¹ Voir le Mouvement, N° 496.

maisons le développement de l'odieux trafic. Elles proclament que partout où les maisons ont été fermées, il n'en est résulté aucune augmentation dans la fréquence des maladies vénériennes, et que ni l'ordre ni la moralité publique n'en ont souffert. Elles constatent que dans aucun pays où les maisons ont été abolies, on ne désire le retour à l'ancien système. Elles mettent en garde contre le système de l'inscription ou de l'examen médical obligatoires, que certains pays conservent, et que d'autres, plus éloignés des grandes batailles pour la fermeture des maisons, paraissent avoir tendance à réintroduire sous des formes diverses et atténuées, mais toujours dangereuses. Elles réclament la punition des tenanciers, des souteneurs et des proxénètes, une éducation de l'opinion publique, en même temps que des mesures de relèvement et d'assistance sociale et médicale pour toutes les femmes autrefois soumises à ce régime, et soulignent la valeur de toutes les mesures préventives d'éducation et d'assistance s'appliquant à l'un et à l'autre sexe.

(La suite en 3^{me} page.)

E. Gd.